

Sir FREDERICK BORDEN : Je n'ai jamais figuré au nombre de ces censeurs. Je le répète, cela fait bien augurer de l'avenir et je ne saurais mieux prouver que j'apprécie parfaitement les égards et la sympathie qu'on m'a témoignés, qu'en cherchant à me rendre digne des mêmes faveurs à l'avenir.

M. SAM. HUGHES : Si le ministre me le permet, je voudrais réparer un oubli. Il s'en souvient, sans doute, il y a un an ou deux, il fut question d'inviter des régiments autres que les régiments urbains à envoyer des représentants aux réunions de l'association de tir du Canada, et l'on proposa que chaque régiment fit choix de deux de ses tireurs d'élite, dont les frais d'entretien et de voyage seraient payés par le gouvernement fédéral. Le ministre a-t-il pris quelques mesures à cet égard ?

Sir FREDERICK BORDEN : Non, il n'y a rien de décidé. Mais puisque l'honorable député me signale le fait, je veillerai à ce que la question soit soumise au conseil de l'armée.

(La motion est agréée.)

Le bill est délibéré sommairement en comité général ; il en est fait rapport, puis il est lu en 3e délibération et adopté.

#### AMENDEMENT DE LA LOI DU CENS ELECTORAL.

La Chambre se forme en comité afin d'étudier le bill (n° 52) tendant à amender la loi du cens électoral de 1898.—M. FITZPATRICK.

Sur l'article 1er.

M. R. L. BORDEN : Il s'agit sans doute ici du bill au sujet duquel j'ai échangé quelques correspondances avec le ministre de la Justice, a cours de la session ?

M. FITZPATRICK : Oui.

M. R. L. BORDEN : Si je ne me trompe, ce texte réalise l'objectif que nous avons tous deux visé ?

M. FITZPATRICK : Parfaitement.

M. BERGERON : Quel serait l'effet de ce bill au Manitoba ?

M. FITZPATRICK : Il n'empêchera pas la délivrance d'un subpoena au greffier de la couronne en chancellerie pour la production de la liste originale.

(L'article est voté.)

Rapport est fait du bill, qui est lu en 3e délibération et définitivement adopté.

#### SUBSIDES-FRAUDES RELATIVES AUX BOITES DE SCRUTIN.

L'honorable M. W. S. FIELDING (ministre des Finances) : Je propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. BERGERON.

M. E. GUSS. PORTER (Hastings-ouest) : Monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention de la Chambre sur une question qui s'impose aux préoccupations du Gouvernement. J'espérais qu'il m'eût été possible de provoquer ce débat au commencement même de la session, mais il m'a été impossible de le faire jusqu'ici ; cependant, la question est tellement importante que, même à cette époque tardive de la session, je me crois autorisé à la signaler à la Chambre. Depuis que je siège dans cette Chambre, j'ai entendu porter nombre d'accusations contre les partisans du Gouvernement qui, dans le but de maintenir leurs amis au pouvoir, ont commis des irrégularités fort graves, des actes entachés de fraude, des manœuvres frauduleuses, bref, ont tenu une conduite presque criminelle. Quelle que soit la gravité des accusations portées par le passé, je ne crains pas d'affirmer qu'au cours de l'élection du 3 novembre dernier, on a tenté de commettre des fraudes encore plus graves, et un crime politique encore plus odieux que tout ce qu'ont tenté jusqu'ici les députés de la droite. On le comprend, il s'agit de la fraude des fausses boîtes de scrutin.

Avant le 3 novembre, époque des élections fédérales, après que le premier ministre eût fait voter par ses partisans son fameux bill du chemin de fer transcontinental, et le projet de loi non moins inique sur le remaniement de la carte électorale, deux mesures qui, je l'avoue, n'ont guère trouvé de faveur auprès de la population d'Ontario, le premier ministre de cette province déploya une fort grande activité et multiplia ses visites à la capitale. Aux derniers jours de la session, et avant les élections, c'était chose ordinaire de voir le premier ministre d'Ontario visiter la capitale ; mais avant cette époque, il n'était guère coutumier du fait. Comme résultat de ces visites fréquentes et de ses conférences avec plusieurs membres du cabinet, la rumeur se répandit au pays qu'il avait été conclu quelque marché ou qu'il était intervenu quelque entente entre le premier ministre du Canada et l'ex-premier ministre d'Ontario, et que par suite de cette entente, aux prochaines élections fédérales du 3 novembre, l'honorable G. W. Ross délivrerait les marchandises promises au premier ministre, c'est-à-dire qu'il lui donnerait la majorité dans la province d'Ontario.

Bien qu'il me soit impossible de dire si cette rumeur propagée par les journaux dans tout le pays est bien ou mal fondée, et s'il est intervenu réellement pareille convention, je puis affirmer, sans crainte la contradiction, que je n'ai jamais lu dans aucune feuille publique de dénégation à cet égard, venant de source authentique. Les chefs du parti libéral, et si je ne me trompe, le très honorable premier ministre lui-même, ont souvent déclaré qu'il importe, en principe, de séparer la politique fédérale de la politique provinciale, et, en présence de pa-